



Compte rendu du conseil Municipal du 17 septembre 2009

Convocation le 11 septembre 2009.

L'an deux mil neuf, le dix-sept septembre, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 20 heures 30, à la Mairie de Gadancourt, sous la présidence de Monsieur NOURY, Maire.

Etaient présents : Mesdames de Meaux et Raffalli, Messieurs Chavanne, Brénac, Dieuset, Ricci, Rackelboom.

Mme Raffalli est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Contrat de bassin
- Approbation du PV de la réunion du 18 juin 2009
- Délibération pour la prise de possession de biens sans maître (B31 et B140)
- Délibération concernant les cartes de transport scolaire
- SIBVAM
- Assainissement
- Questions diverses

Contrat de bassin

Monsieur Romuald Cosson, du PNR et Environnement de l'Eau, présente à l'ensemble des membres du Conseil un diaporama sur le Contrat de Bassin de l'Aubette à Meulan. Son intervention a pour but de sensibiliser les élus à la nécessité de procéder à un traitement global des eaux afin d'assurer un avenir le plus favorable possible aux générations suivantes.

Le projet de digue du bassin versant en amont d'Avernes est évoqué et tous les membres du Conseil ne manquent pas de faire part de leur désaccord sur ce projet démesuré, en soulignant d'ailleurs qu'un vote négatif a été émis le 2 octobre 2008 lors de l'enquête publique du 8 septembre 2008.

Approbation du procès-verbal de réunion du 18 juin 2009

Après lecture à l'assemblée du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2009 par M. le Maire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération pour la prise de possession de biens sans maître (B31 et B140)

Monsieur le Maire demande l'aval du Conseil pour valider à titre conservatoire l'arrêté permettant de procéder à l'incorporation de ces biens présumés sans maître pour la parcelle B31 « Le Village » et pour la parcelle B140 « l'Unival ».

Cet arrêté est pris à titre conservatoire dans la mesure où les époux Gay ont présenté une assignation à l'encontre de la commune et de la D.N.I.D. (Direction Nationale des Interventions Domaniales) auprès du Tribunal de Grande Instance de Pontoise au motif de constater la prescription acquisitive de la parcelle B31.

Le Conseil, après délibération, donne son accord, valide l'arrêté et autorise Monsieur le Maire à prendre un avocat et engager les démarches pour défendre les intérêts de la commune.

Délibération concernant les cartes de transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement des cartes scolaires :

- la carte Imagin'R scolaire (zone 5-6) concerne les enfants en secondaire et apprentissage avant le bac pour un coût de 151,50 €,
- la carte Optile permet aux enfants de se rendre au Collège de Vigny, son coût est de 56 €.

Le Conseil rappelle que la commune prend en charge 50 % du coût de ces cartes.

SIBVAM

Madame de Meaux s'est démenée auprès du Préfet afin de voir le projet de digue réformé et a obtenu de ce dernier un tracé moins long de 2,20 m au lieu de 2,40 m, moins haut : 2,60 m au lieu de 2,90 m et moins rectiligne. L'ouvrage suivra la route -au lieu d'être tracé au droit en plein champ- et la route de la gare pour une meilleure intégration paysagère et enfin évitera le calvaire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de quitter le SIBVAM compte tenu du peu de considération de ce syndicat de l'avis de la commune qui refuse totalement ce projet inesthétique, coûteux et dont l'utilité n'est pas démontrée.

La proposition, après délibération, est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Assainissement

Monsieur le Maire propose de créer une commission d'assainissement afin d'étudier les avis émis par une société d'étude à laquelle Monsieur le Maire a demandé de se pencher sur la question d'un assainissement collectif à Gadancourt.

Monsieur le Maire souhaite que des Gadancourtois ne faisant pas partie du Conseil soient sollicités pour rejoindre cette commission.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité la création d'une commission sur l'assainissement.

Questions diverses

- Grippe A : Sur les recommandations de Monsieur le Préfet, la commune a acheté 100 masques à destination des membres du personnel de la commune.

- Repas de fin d'année : devant le succès de l'année dernière, Monsieur le Maire et ses conseillers se proposent de renouveler cette proposition et informent que le repas de fin d'année se tiendra le samedi 14 novembre 2009 à 19 h 30 au Restaurant du Golf de Gadancourt.

- Téléthon : Samedi 5 décembre, une urne sera installée dans la mairie afin que des dons puissent y être déposés.

- Eclairage public : à l'heure où des mesures en faveur de l'environnement sont vivement préconisées, des villageois et membres du Conseil s'étonnent que l'éclairage public reste allumé toute la nuit et s'interrogent sur l'utilité d'un éclairage permanent. Le Conseil décide de soumettre cette question à l'ensemble de la population et de faire une enquête à ce sujet.

- Saleuse : Monsieur le Maire soumet au Conseil l'achat d'une saleuse à adapter sur une voiture ou un quad pour un montant de 945 € HT.

Le Conseil donne son accord sur le principe mais demande de mettre plusieurs établissements en concurrence.

- Seuil d'alerte sécheresse : Monsieur le Préfet alerte les Maires et Conseillers Généraux qu'à compter du 17 septembre 2009 un seuil d'alerte sécheresse est franchi dans le Vexin et que des mesures temporaires concernant principalement les activités suivantes sont donc prises :

- lavage des véhicules interdit hors des stations professionnelles équipées d'un système de recyclage,
- arrosage des pelouses, espaces verts et terrains de sport interdit entre 10 h et 20 h,
- arrosage des jardins potagers interdit entre 10 h et 20 h,
- alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert interdit,
- irrigation des terres agricoles interdit entre 10 h et 18 h,
- remplissage des piscines privées interdit sauf pour les chantiers en cours.

- SIMVVO : La commune d'Ambleville demande à rejoindre le syndicat de la musique.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de donner son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire